

## PROJET D'ETABLISSEMENT

**Saint-Charles de Guipavas** (m.a.j. 7.IV.2020)

-Un collège chrétien, humaniste, ambitieux-

*réussir <> s'épanouir*

**Au cœur de notre communauté, les enfants sont inscrits au collège par leurs parents dans une démarche initiale d'adhésion au projet, de reconnaissance de son fonctionnement et de confiance dans l'action de ses acteurs.**

Chaque personne intégrant l'établissement, élève, parent, bénévole, personnel, professeur, devient partie intégrante de la communauté éducative.

A partir d'une vision du monde où chacun est invité à faire le bien, chacun est appelé à prendre soin de soi et des autres, pour le bien de tous et de notre maison commune.

L'accueil et l'écoute des autres membres de la communauté est source d'épanouissement pour tous.

Confiance et bien commun s'entretiennent par une communication développée ; Cette communication concerne les relations entre les acteurs du collège et les familles, entre l'institution et les instances (OGE, APEL...). Elle inclut les élèves qui doivent favoriser et non contrarier le passage des informations ; elle inclut également les adultes du collège entre eux.

La proposition pastorale sous-tend et éclaire l'action et la vie de la communauté. En référence à l'anthropologie chrétienne et au projet diocésain, elle est explicite, afin d'offrir à tous la possibilité de découvrir le Christ et à ceux qui le désirent de grandir dans la foi. Par l'invitation à la réflexion, à l'intériorité, à l'ouverture, par le témoignage vivant que porte chacun, elle est en même temps implicite.

La mission du collège englobe à la fois l'action pédagogique et l'intention éducative. L'action pédagogique, au-delà du cadre posé par le contrat avec l'Etat, propose aux élèves des actions de soutien et des actions de découverte et perfectionnement. Ces actions s'inscrivent dans les divers pôles d'enseignement et d'action éducative:

Langues et ouverture à l'international ;

Lettres et arts ;

Mathématiques et sciences ;

Développement physique et sportif ;

Education à la citoyenneté, à la santé, opérations caritatives...

Le règlement du collège, mis à jour chaque année, est le prolongement fonctionnel de ce projet et s'applique à tous les élèves, avec pour repères essentiels :

-L'articulation des **droits et des devoirs**, dans la perspective de la citoyenneté de plein exercice à laquelle accéderont les enfants par la suite.

-Le **respect** des personnes, chacune étant reconnue d'égale dignité. Il se traduit par l'usage des **civilités** et de la **courtoisie**.

-L'**attention pour soi-même et pour l'autre** se traduit par la volonté que doit porter chacun de prendre soin de l'autre.

-Le **respect du matériel** et des installations mis à disposition, renforcé par le caractère associatif de l'établissement.

-L'**autonomie, comme objectif à terme**, à développer notamment en favorisant l'expression et le rôle des délégués élèves.

-Le **droit à l'erreur**, reconnu comme facteur de l'éducabilité et de la progression attendue, exprimé par la **bienveillance**.